

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 41

SECRET/29/Add.2

25 avril 1955

PARTIES CONTRACTANTES

en français seulement

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Résultats des négociations

Les délégations de Tchécoslovaquie et de la Belgique ont terminé leurs négociations en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la liste II, Section B et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la délégation de
Tchécoslovaquie, le 4 avril 1955

Signé au nom de la délégation de
la Belgique, le 4 avril 1955

SECRET.

Résultats des négociations engagées au titre de l'article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste II, Section B et négociées primitivement avec la Tchécoslovaquie.

Modifications apportées à la liste II, Belgique-Luxembourg, Pays-Bas, Section B, Congo Belge et Ruanda-Urundi.

B. Concessions à modifier.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits con- solidés dans les listes en vigueur	Taux des droits qui doivent être conso- lidés.
71.16	Bijouterie de fantaisie;		
90	autres	12 %	18 %

D. Nouvelles concessions sur les positions ne figurant pas dans les listes en vigueur.

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits ac- tuellement en vigueur	Taux des droits qui doivent être conso- lidés
39.07	Ouvrages en matiè- res plastiques ar- tificielles des n ^{os} 39.01 à 39.06 inclus		
80	Rondelles en matiè- res plastiques in- flammables	25 %	20 %